

# Pacte financier et fiscal dans les collectivités

## DURÉE

Présentiel : 1 jour (7h00)

## PRIX 2025

Sur devis

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

## DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

## FORMATEUR

Expert RYDGE Conseil

## NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

## SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

## SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

[ebienne@rydge.fr](mailto:ebienne@rydge.fr)

<https://www.formation.rydge.fr>

## RYDGE Conseil

### Paris La Défense – Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho

2 avenue Gambetta

CS 60055

92400 Courbevoie

Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66

Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60

Internet: <https://www.rydge.fr/>

Organisme de formation déclaré sous le numéro 11 92 28131 92 auprès du préfet de la région Hauts de Seine  
Numéro de SIREN de l'organisme de formation : 903 309 490

## PUBLIC CONCERNÉ

- Élus locaux et parlementaires
- Agents des collectivités territoriales et administrations publiques
- Cadres et responsables financiers du secteur public
- Toute personne intéressée par la gestion budgétaire et financière des institutions publiques

## PRÉREQUIS

- Maîtrise du français
- Connaissances de base en finances publiques locales
- Expérience en gestion budgétaire ou fiscale dans une collectivité appréciée

## OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les principes et enjeux du pacte financier et fiscal
- Etablir et mettre en pratique un pacte adapté aux réalités territoriales
- Utiliser les outils de répartition des ressources et des charges entre collectivités
- Proposer l'optimisation de la fiscalité locale pour garantir l'équilibre budgétaire
- Suivre et évaluer l'impact d'un pacte financier et fiscal sur la gestion publique

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Alternance entre théorie et mise en application concrète
- Échanges et retours d'expérience entre participants

## PROGRAMME

### INTRODUCTION AU PACTE FINANCIER ET FISCAL

- Définition et enjeux des pactes financiers et fiscaux
- Contexte juridique et cadre réglementaire (lois de finances, cadre intercommunal)
- Objectifs d'un pacte financier et fiscal pour les collectivités

### CONSTRUCTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PACTE FINANCIER ET FISCAL

- Méthodologie pour structurer un pacte adapté aux besoins locaux
- Rôle et engagement des différentes parties prenantes
- Les principes de répartition des ressources et des charges entre collectivités
- Exemples de pactes réussis et analyse des bonnes pratiques

### OPTIMISATION DE LA FISCALITÉ LOCALE ET DES RESSOURCES

- Structure et évolution des impôts locaux
- Relations financières entre communes et intercommunalités
- Stratégies de mobilisation des ressources fiscales
- Impact des réformes fiscales sur les collectivités

### ÉVALUATION ET SUIVI DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

- Définition d'indicateurs de suivi et de performance
- Outils d'évaluation et d'ajustement du pacte dans le temps
- Analyse des impacts budgétaires et financiers des pactes mis en place
- Études de cas et retours d'expérience

### CAS PRATIQUES ET MISES EN SITUATION

- Élaboration d'un pacte financier et fiscal fictif en groupe
- Simulation de négociation et d'arbitrage entre collectivités

# Pacte financier et fiscal dans les collectivités

## DURÉE

Présentiel : 1 jour (7h00)

## PRIX 2025

Sur devis

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

## DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

## FORMATEUR

Expert RYDGE Conseil

## NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

## SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

## SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

[ebienne@rydge.fr](mailto:ebienne@rydge.fr)

<https://www.formation.rydge.fr>

## RYDGE Conseil

### Paris La Défense - Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho

2 avenue Gambetta

CS 60055

92400 Courbevoie

Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66

Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60

Internet: <https://www.rydge.fr/>

Organisme de formation déclaré sous le numéro 11 92 28131 92 auprès du préfet de la région Hauts de Seine  
Numéro de SIREN de l'organisme de formation : 903 309 490

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

## MODALITÉS D'ACCÈS

- Vous pourrez accéder à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien). <https://formation.rydge.fr/contact>
- L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
- Formation disponible en présentiel et à distance.

## DELAI D'ACCÈS

- A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifierons ensemble d'une date de session à votre convenance dans un délai de 3 mois maximum.